

Attestation de conformité

Les arrêtés du 26 septembre 2006 et du 03 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo surveillance, concernent :

Les caméras (de prise de vue)

Les systèmes de transmission et de stockage

L'exportation des enregistrements vidéo vers les forces de polices et de gendarmerie

La relecture des enregistrements vidéo

VIZEO, déclare que l'ensemble des produits de vidéo surveillance listés ci-dessous, disposent des fonctionnalités conformes aux normes techniques attendues.

Catégorie	Référence produits
Caméras	Toute caméra fixe ou mobile de la marque Vizeo
Enregistreurs vidéo	Tous nos enregistreurs de la marque Vizeo

La conformité du système global de vidéo surveillance aux arrêtés précités, reposent sur une configuration appropriée et une bonne mise en oeuvre de ces produits.

Fait à Villeurbanne, le 22/03/2013

M. P. MARTINOD
Président Directeur Général

